

La MRC de Beauharnois-Salaberry, composée de sept (7) municipalités et d'une population de plus de 67 000 habitants, est reconnue pour son dynamisme et son implication dans divers dossiers d'aménagement et de développement. Elle emploie actuellement une trentaine d'employés. La MRC désire pourvoir un poste d'agent de développement du patrimoine.

CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE

Responsabilités

Relevant de la coordonnatrice au développement culturel et travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de l'aménagement du territoire, le conseiller en développement du patrimoine aura les responsabilités suivantes :

- Favoriser le développement de l'expertise dans le domaine du patrimoine culturel et de l'aménagement du territoire;
- Agir comme personne-ressource au sein de la MRC et des municipalités et offrir des conseils spécialisés en patrimoine immobilier;
- Contribuer à l'attribution de mesures de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment collaborer à la demande des municipalités à l'élaboration ou la mise à jour de PIIA, de PPU ;
- Assurer la conformité des inventaires du patrimoine réalisés dans la MRC et leur diffusion grâce à différents outils et plateformes;
- Organiser des activités pour sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs du milieu au patrimoine culturel ;
- Créer et partager des outils permettant l'acquisition et la diffusion d'information et de compétences en patrimoine;
- Agir à titre d'interlocuteur entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et les municipalités en ce qui a trait au patrimoine immobilier;
- Assurer la préparation, l'animation et le suivi de comités en plus d'être appelé à participer à d'autres comités;
- Entretenir des liens avec le milieu municipal, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en matière de patrimoine immobilier;
- Contribuer au réseau des agents et agentes de développement en patrimoine immobilier du Québec;
- Assister aux formations organisées par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ou par un mandataire;
- Au besoin, prendre part aux travaux des conseils locaux du patrimoine et des comités consultatifs d'urbanisme;

Qualifications

- Diplôme universitaire en patrimoine ou dans un domaine apparenté au patrimoine : architecture, aménagement du territoire, urbanisme, histoire, histoire de l'art, archéologie ou autre domaine pertinent;
- Minimum de trois (3) années d'expérience pertinente en patrimoine;
- Avoir une bonne connaissance du patrimoine culturel et de l'aménagement de territoire ;
- Maîtriser les logiciels de bureautique usuels et posséder des compétences numériques de base;
- Posséder un permis de conduire valide et pouvoir se déplacer sur le territoire;
- À l'occasion, réaliser des travaux en dehors des heures normales de bureau.

Compétences recherchées

Connaissance du milieu municipal et régional – Forte capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse – Capacité de persuasion et de mobilisation pour le travail d'équipe et la concertation – Autonomie, initiative et sens de l'organisation

Conditions de travail

- Contrat de trois ans.

La MRC de Beauharnois-Salaberry offre un salaire concurrentiel et une gamme complète d'avantages sociaux.

Veillez faire parvenir votre candidature au plus tard **le 17 janvier 2021** au service des ressources humaines, à l'adresse :

servicerh@mrc-beauharnois-salaberry.com